



ORDONNANCE

DE MONSEIGNEUR

L'EVESQUE DE QUEBEC.

Touchant la resolution de plusieurs difficultez qui concernent les Missions des Sauvages.

JEAN par la grace de Dieu & du S. Siege Apostolique Evêque de Quebec, A tous les Missionnaires des Sauvages, Seculiers, & Reguliers répandus en differens endroits de nôtre Diocèse: sur tout aux plus éloignés qui travaillent aux Outavois, Illinois, & à ceux qui sont le long & à côté du fleuve de Micicipi, & dans les pays de la Cadie; Salut & benediction en Nôtre Seigneur.

Comme il n'est rien de plus utile & de plus avantageux pour le salut des ames que l'unité d'un même esprit, & une veritable uniformité de sentimens & de principes dans ceux qui les gouvernent, il n'est rien aussi que Nous ayons souhaité avec plus d'ardeur, que de les pouvoir établir parmi ceux qui travaillent sous nôtre conduite; persuadez que nous sommes qu'il n'y a rien qui bannisse davantage les abus & les scandales d'un Diocèse, & qui y établisse plus le bon ordre & la paix. L'on peut dire que c'est dans cette uniformité que consiste toute la beauté, toute la force, & tout le bonheur de l'Eglise: c'est elle qui édifie les bons, confond les méchans, & donne gloire à Dieu en faisant voir aux plus impies, que l'Eglise est la Maison de Dieu & son Royaume, que l'on ne peut diviser. C'est pour le maintenir & le conserver dans les Missionnaires qui travaillent à la conversion des Sauvages de nôtre Diocèse, que Nous avons recueilli ensemble les difficultez qui peu-